

N° d'inscription

1522

ACADÉMIE D'AMIENS

N° I. N. S. E. E.

1.57.09.80.620.23

3, Bd Maignan-Larivière - 80026 AMIENS-Cedex Tél. (22) 92.15.58

Nom : DEMAILLY

Inspection Académique de : la Somme

Prénoms :Jean-Pierre Raymond Philippe.....

Centre d'examen : PÉRONNE

né(e) à :PÉRONNE..... département : 80.....

Jury n° : 812

le :25 septembre.....1957.....

BACCALAURÉAT

Adresse personnelle : .. École.....de..NURLU.....

Série : C

.. ..NURLU.....par...ROISEL.....-...80240.....

Session 1973

Établissement d'origine : L.E.M. - PÉRONNE.....

NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Premier groupe d'épreuves

Second groupe d'épreuves

ÉPREUVES		NOTE s/20	Coef.	PRODUIT
Épreuves anticipées	Français Écrit...	14	1	30
	Français Oral	16	1	
ÉCRIT	Mathématiques.....	20	5	100
	Sciences physiques . . .	15	5	75
	Philosophie.....	09	2	18
ORAL	Langue vivante.....	17	2	34
TOTAL sur 320..				257
Moyenne sur 20. .				16,0

ÉPREUVES		NOTE s/20 (2)	Coef.	PRODUIT (3)
Épreuves Anticipées	Français Écrit...		1	
	Français Oral....		1	
1 ^{er} Groupe ÉCRIT	Mathématiques.....		5	
	Sciences physiques....		5	
	Philosophie.....		2	
			
ORAL	Langue vivante.....		2	
			
2 ^e Groupe 2 AU CHOIX	Histoire et Géographie....		2	
	Sciences naturelles.....		2	
	Français.....		2	
	Mathématiques.....		5	
	Sciences physiques		5	
Philosophie.....		2		
Épreuves facultatives.....			±	
Éducation physique.....			±	

Pour les seuls candidats admis dès le 1^{er} groupe, prise en compte des épreuves facultatives et d'éducation physique pour mention supérieure à assez bien.

points supplémentaires

Nouveau total

Moyenne / 20

TOTAL GÉNÉRAL SUR

400

Moyenne sur 20

Décision du Jury (1)

Le Président

ou le Vice-Président

- Admis - mention TB
- Autorisé à se présenter aux épreuves du 2^e groupe
- Éliminé

Initiales : H.P.

Visa :

Décision du Jury (1)

Le Président

ou le Vice-Président Initiales :

- Admis - mention
- Refusé

Initiales :

Visa

A Amiens

le 28.06.1973

A

le

1973.

- (1) de 12 à 13,9 sur 20 — Assez bien
- de 14 à 15,9 sur 20 — Bien
- à partir de 16 sur 20 — Très bien

(2) Encercler les notes non retenues

(3) N'inscrire ici que les notes retenues pour le calcul du total

* Barrer la mention inutile.

NOTE IMPORTANTE

- Si cette notification comporte une erreur quelconque, elle sera ***considérée comme nulle*** sans recours possible. Rectification éventuelle à demander au Rectorat.
- Il ne sera pas délivré de duplicata.